Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/10/2025 - 145254 - 1988 B 05081 - 344 645 114 - "ATELIER D'ARCHITECTURE SEERIM" SOCIETE ENGINEERING D'ETUDE ET DE REALISATION IMMOBILIERE ATELIER D'ARCHITECTURE S.E.E.R.I.M.

ATELIER D'ARCHITECTURE S.E.E.R.I.M.

Sarl au capital de 35 000 €uros

Sarl au capital de 35 000 €uros R.C. de PARIS n ° B 344 645 114 Siège Social : 52/58 Rue Sébastien Mercier 75015 PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 25 JUIN 2025

Greffe du tribunal des activités économiques de Paris Acte déposé le

L'an deux mil vingt-cinq, Le 25 juin à 17 heures,

Au siège social de la société, 52/58 Rue Sébastien Mercier à PARIS 15ème,

- 3 OCT. 2025

Sous le N° 145254 /

Les Associés de la Société « ATELIER D'ARCHITECTURE S.E.E.R.I.M » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation amiable de la Gérance.

Le capital social est de 35 000 €uros divisé en 100 parts sociales de 350 €uros chacune réparties ainsi qu'il suit :

Monsieur STEPHAN Jean-Pierre

: 60 PARTS numérotées de 1 à 60

La CECOGI S.A.

: 40 PARTS numérotées de 61 à 100

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre STEPHAN, gérant

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent ensemble l'unanimité du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée est habilitée à voter sur toutes les questions à l'ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31.12.2024,
- Le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés au 31.12.2024,
- Le texte des résolutions soumises au vote des associés,
- Un exemplaire des statuts,

Le Président déclare que le rapport susvisé de la Gérance, le bilan, le compte de résultat et son annexe et le texte des résolutions proposées ont été remis aux associés dans les délais légaux et dans le même temps tenus, ainsi que l'inventaire à leur disposition au lieu du siège social.

Qu'ainsi les associés ont pu librement exercer leur droit de communication et d'information, ce qui est unanimement admis et reconnu par les membres de l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice,
- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 31.12.2024 et quitus à la Gérance,
- Affectation des résultats,

Il donne ensuite lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice, du bilan, du compte de résultat et de son annexe et déclare la discussion ouverte.

Après échange de vues entre les Associés et personne ne demandant plus la parole, le Gérant met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Gérant sur les conventions visées à l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 approuve ledit rapport et ratifie en tant que de besoin les conventions qui y sont visées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine la validité de la convocation amiable et confirme sa régularité. Elle reconnaît que tous les documents prévus par la Loi ont été régulièrement adressés aux associés.

Du tout, quitus et accordé à la Gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport et la gestion sociale avec quitus à la Gérance.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Les Associés décident d'affecter le résultat comptable de l'exercice s'élevant à un bénéfice comptable de 23 337.92 €uros comme suit :

 Affectation de la somme de 23 337.92€uros au poste « Report à nouveau » portant celui-ci à 132 571.03 €uros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

*

CLOTURE

L'Ordre du Jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 Heures 00 après établissement du présent Procès-Verbal et que tous les pouvoirs aient été donnés à Monsieur Pierre STEPHAN pour l'exécution des décisions de la présente assemblée.

_

ATELIER D'ARCHITECTURE S.E.E.R.I.M. Ociété Engineering d'Etude et de Réalisation Immobilière

Sarl au capital de 35 000 €uros R.C. de PARIS n ° B 344 645 114 Siège Social : 52/58 Rue Sébastien Mercier 75015 PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 25 JUIN 2025

RAPPORT DE LA GERANCE

Monsieur Pierre STEPHAN présente à l'Assemblée le rapport sur l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

L'activité de notre société a connu une forte baisse d'activité par rapport à l'exercice précédent en raison du départ à la retraite de Mr Zeller qui s'est traduit par une réduction de la masse salariale permettant de dégager un résultat d'exploitation significatif.

M. Pierre STEPHAN indique qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes sociaux, ni aux méthodes d'évaluation.

Monsieur STEPHAN propose ensuite aux Associés d'affecter le résultat comptable de l'exercice s'élevant à un bénéfice de 23 337.92 €uros au poste « REPORT A NOUVEAU » portant ainsi celui-ci à 132 371.03 €uros.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Une reconversion de l'activité est en cours d'étude pour permettre la poursuite de son activité et dans l'attente d'une reprise, le contrat de sous-traitance conclu avec la société de CECOGI est suspendu.

Monsieur Pierre STEPHAN demande aux associés :

- I. D'approuver les comptes établis au 31 décembre 2024,
- De donner quitus à la Gérance,
- III. D'approuver l'affectation des résultats de l'exercice 2024

Paris, le 25 juin 2025

		DIRECTI	ON GÉNÉ	RAL	E DES FINANCI	ES PUBLIQUES	N	l° 2065	-SD
		IN		UR	<u>LES SOCIÉ</u>	TÉS	<u>-</u> .	2025	
Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024			Régime simplifi	é d'imposition		
····	pour le résultat d'ensemble	du groupe				Régime rée	el normal		Х
	ocher la case ci-contre								
Si option pour le régi	me optionnel de taxation au t	.onnage, art. 2	209-0 B (entre	prises	de transport maritin	ne), cocher la case			
A IDENTII	FICATION DE l'ENTRE	EPRISE	一种人名人名 图 (1991年1994年1995年1994年1995年1995年1995年1995年	- V - 1-1-4	12 · 4. 产品的1000000000000000000000000000000000000		and the state of t		
ATELIER ARCHITECT	Désignation de la soc	iété :			70 50 50 PVD		du siège social :		
52 52 58 RUE SEBA					52 52 58 RUE 75015 PARIS	SEBASTIEN MERCIER			
75015 PARIS Franc	e								
SIRET 34	4464511400010		-						
	Adresse du principal étab	olissement:				Ancienne adresse	en cas de changeme	ent:	
							· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
					}			*	
DÉCIME EIG	CAL PEC CROUPES								
	SCAL DES GROUPES ées sous le régime des gr		ociétés doiv	ent dé	époser cette décla	ration en deux exemn	lairee (art 223 A à II	du CGI)	
	le groupe de la société de		2010100 00	611, 50	sposer done done.	audit eit deux exemp	Idiles (all 225 A a C	au CGI,	
	filiales, désignation, adre		d'imposition	et n°	d'identification de	la société mère :			
						SIRET	Γ:		
B ACTIVITE Activités exercées	ATELIER ARCHITECTURE					10:			
		TO DULLO	COSTION		كام ما مام مصناحه		changé d'activité, cod	chez la ca	ise
C RECAPITUL 1 Résultat fiscal	ATION DES ÉLÉMEN Bénéfice in	nposable	DSITION	\rightarrow	ct. notice de la de	claration n°2065-SD)	D. (5-1)	ı	
1 Resultat listai	ац тацх поп	mal					Déficit		
	Bénéfice im à 15 %	ıposable	27	457	Résultat net de cessic et droits de propr	on, de concession ou de sous iété industrielle assimilés im	s-concession des brevets posable au taux de 10%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 1	.5%		PV à la	ong terme imposables à	19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)		
	Autres PV imposables à 1	19%		PV à k	ong termeimposables à	0%	art. 256 quindeeres,		
3 Abattements sur	le bénéfice et exonération					· L	<u> </u>		
	nouvelle, art. 44 sexies	2113	Jeune		eprises innovantes,		Autre	s dispositi	r-
	Revitalisation FRR,	7one t	franche d'acti	**	4 sexies-0 A ouvelle génération	Zon	e de restructuration de	-	i
	indecies A	Zone i	art. 44			Zon	ie de restructuration de art. 44 terdecie		["]
	s à dynamiser (BUD),	Zone fran			toire entrepreneur,	<u> </u>	Zone de revitalisa		:, 🔲
	4 sexdecies ————————————————————————————————————		art. 44 qu		cies pement prioritaire,		art. 44 quine	decies	
	. 44 duodecies				eptdecies				
Société d'inv	estissement Bénéfic	ce ou déficit e	exonéré			Plus-values exonérées :	relevant du		
		er + ou - seloi				taux de 15%	6		
	édit d'impôt outre-mer :			art. 24	14 quater W				
	NS (cf. notice de la décl								
	mobiliers de source français						· 1		
	s auxquels est attaché, en ver er, un crédit d'impôt représer						ine collectivite		
E CONTRIBUT	TION ANNUELLE SUR	LES REV	ENUS LO	CATI	FS (cf. notice de l	a déclaration n°2065-	·SD)		
Recettes nettes soumis	es à la contribution 2,5 %								
F COMPTABIL	LITÉ INFORMATISÉE								
ECF Nom et adr	esse du prestataire								
	elle d'une comptabilité infor		OUI		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	logiciel utilisé SAGE			
	professionnel de l'expertis	se comptabl	le:		Nom et adresse	du conseil :			
Cabinet CANNAC 20 RUE DE MAUBEUG	- 75000 DIDTO								
20 RUE DE MACBEUG		0147660692	2				Tél:		
Nom et adresse du	CGA ou du viseur conven				Identité du décla	arant :	161.		
	T			\dashv	Date: 0804202		RIS		
CGA Viseur co	onventionné N° d'agr	rément CGA			Qualité :	GERANT	1		
					Nom du signata	ire: sa stephan pi	ERRE	 ,	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS N° ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD Si déposé néant, cochez la case

1 REPARTITION DES PRODUITS DES	ACTIO	NS ET PA	ARTS SOC	IALES, AINSI	QUE DES REV	/ENUS A	SSIM	ILES DISTRIBI	JES			
Montant global brut des distributions (1) payées par	la société el	ie-même a		payé	es par un établissement	t chargé du se	rvice de	s titres b	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Montant des distributions correspondant à des rémunér	ations ou a	avantages d	ont la société	ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)	(2)	c	<u></u>				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux interposées	associés,	actionnaires	et porteurs d	e parts, soit directe	ment, soit par perso	onnes	d					
Montant des distributions autres que celles visées en							e					
(a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							f					
							g					
Manager de la contraction de l	1. 4004					_	h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement Montant des revenus distribués non éligibles à l'abatten							1					
Montant des revenus distribues non engiores à l'abatten Montant des revenus répartis (5)	lent de 40	76 prevu ac	- au 3 de 1	arricle 138 du CG1			7		*			
J REMUNERATIONS NETTES VERSE	YIIA 2=	MEMBB	ES DE CE	DTAINES SOC		Total (a à						
TREMORENATIONS RETTES VERGE	-5 AUX	Pour les	Sommes v	ersées, au cours de	la période retenue	pour l'assier	te de l'i	mpôt sur les société nents, indemnités, re	s, à chaque			
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III	au CGI)	SARL	ments forf	aitaires de frais ou	autres rémunération	is de ses foi	nctions	dans la société,	embourse-			
- SARL - tous les associés ; de pars sociales - SCA - associés gérants ; de pars sociales d												
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; a chaque associé en son de mission et de déplacement de mission et de déplacement de mission et de déplacement colonnes 5 et 6												
coparticipants. Coparticipants Copa												
1			3	4		6		7	8			
					" "							
			ļ <u></u>									
K DIVERS			<u> </u>			<u> </u>						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE	DU FO	NDS (en	cas de gé	rance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEN	IENTS (Si ce ca	dre est ins	uffisant, joindre	un état du mê	me mode	èle)					
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES	ENTRE	PRISES	PLACEES	SOUS LE RE	GIME SIMPLI	FIE D'IMI	POSIT	TION				
REMUNERATIONS				tion faite des somn is contrat et aux har	nes comprises dans ndicapés (a)	les						
	Rétroc	essions d'h	onoraires, de	commissions et de	courtages (b)							
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSI	EES		à	0 %	à	15 %		à	19 % ·			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice												
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			'									
MVLT réalisée au cours de l'exercice												
MVLT restant à reporter												
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES	ORGA	NISMES	BENEFIC	AIRES DE DO	NS (article 222	2 bis du	CGI)					
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur	les reçus,	attestations	ou tous autre	s documents et per	çus au titre de l'exe	rcice			,			
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents	délivrés a	u titre de l'e	xercice									

$\overline{}$	
(1)	BILAN - ACTIF
$\overline{}$	

D	sig	nation de l'entreprise : ATE	ELIER ARCHITECT	TURE SEERI	М		С	urée d	de l'exercice exprimée en n	ombre de mois * [1 12]
A	ires:	se de l'entreprise 52/58 I	RUE SEBASTIEN	MERCIER 75	015	PARIS			Durée de l'exer	cice précédent * 1 1 2
Νι	mér	SIRET* 3 4 4 6	4 5 1 1	1 0 0	ວ :	1 0		·		Néant *
Γ				**			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-	Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4	
							Brut 1	T -	Amortissements, provisions	Net
Г		Capital souscrit non appelé		(I)	AA				4	3
Г	LES	Frais d'établissement *	,		ΑB			AC		
	POREL	Frais de développement *			сх			c _Q		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Concessions, brevets et droits s	similaires		AF			AG		
ļ	TIONS	Fonds commercial (1)			ΑΉ			AI		
l	BILISA	Autres immobilisations incorpor	orelles		LΑ			AK		
	ININI	Avances et acomptes sur immo	bilisations incorpore	Iles	AL			АМ		
	ES	Terrains			AN			AO		
ŠĖ.	ORELL	Constructions			AP			AQ		
BILI	SCORE	Installations techniques, matérie	iel et outillage industr	iels	AR			AS		
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corpore	elles		AT		909	ΑU	909	
TIF	OBILIS	Immobilisations en cours			ΑV			AW		
¥	INSV	Avances et acomptes			AX	••••		AY		
	63	Participations évaluées selon la	néthode de mise en	équivalence	cs			ст		
	CIÈRES	Autres participations			CU			cv		
li	FINAN	Créances rattachées à des partie	cipations		BB	<u> </u>		вс		
	TIONS	Autres titres immobilisés			BD			BE		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts			BF			BG		
	OWN	Autres immobilisations financiè	ères *	.	BH			ві		
۲	1		7	TOTAL (II)	ВЈ		909	вк	909	
Н	1	Matières premières, approvision			BL			вм		
		En cours de production de biens			BN			во		
	KS*	En cours de production de servi	rices		BP			вQ		
	STOCK	Produits intermédiaires et finis			BR			BS		
Ä	"	Marchandises		•	ВТ			BU		
ULA	\dashv	Avances et acomptes versés sur	r commandes	,	BV			BW		
ACTIF CIRCULANT	Š	Clients et comptes rattachés (3)			вх		20 843	ву		20 843
CTIF	NCE	Autres créances (3)	<u> </u>		BZ		110 876	CA		110 876
^	CRÉANCES	Capital souscrit et appelé, non	versé		СВ			cc		
		Valeurs mobilières de placemer	nt		<u>G</u> D			CE		
	DIVERS	(dont actions propres: Disponibilités	***************************************		CF		69 133	CG		69 133
۲	-	Charges constatées d'avance (3	:) *		СН			CI		
	_ }			OTAL (III)	CI		200 852	СК		200 852
្ន	de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler			cw					
ompt	gulari	Primes de remboursement des obliga			CM CM		•	1		
۱ ّ	deré	Écarts de conversion actif *	(VI)	CN				÷		
		Ziano do Jonifordio Botti	TOTAL GÉNÉF		co		201 761	1A	909	200 852
Renvois : (1) Dont droit au bail :						des CP	1	1.7	(3) Part à plus d'un an : CR	
Cla	ıse d	e reserve Immobilisations		immobilisations fin	ancières	Stocks:	<u>f</u>		Créances	
de	ropri	iété : • Immobilisations ;			Stocks:	1				

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

BILAN - PASSIF avant répartition

		1	Désignation de l'entreprise ATELIER ARCHITECTURE SEERIM				Néant *
				Ĕ	Exerc	ice N	
		Capital social	ou individuel (1)* (Dont versé :		DA		35 000
		Primes d'émiss	ion, de fusion, d'apport,		DB		
		Ecarts de rééva	aluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	,	DC		
	ES	Réserve légale	(3)		DD		3 500
	OPR	Réserves statu	taires ou contractuelles		DE		
	K PR	Réserves régle	mentées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1	1)	DF	,	·
	LAU	Autres réserve	S (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	CAPITAUX PROPRES	Report à nouve	cau		DH		109 233
	C	RÉSULTAT	DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI		23 338
		Subventions d'i	investissement		DJ		
	i	Provisions régl	ementées *		DK		
			TOTAL	(I)	DL		171 071
spuc	S	Produit des ém	issions de titres participatifs		DM		
Autres fonds	propres	Avances condi	tionnées		DN		
Aut	_		TOTAL (11)	DO		
SHO	Ses Ecs	Provisions pour	rrisques		DP		
rovisi	pour risques et charges	Provisions pou	r charges		DQ		
P.	г Б		TOTAL (I	11)	DR		
		Emprunts oblig	gataires convertibles]	DS		
		Autres emprum	ts obligataires	İ	DT		
	_	Emprunts et de	rttes auprès des établissements de crédit (5)		טמ		
	DETTES (4)	Emprunts et de	ettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI		DV		
		Avances et aco	omptes reçus sur commandes en cours		DW		
	≅ ∣	Dettes fourniss	eurs et comptes rattachés		DΧ		21 881
		Dettes fiscales	et sociales		DY		7 900
		Dettes sur imm	obilisations et comptes rattachés		DZ		
		Autres dettes			EA	- " "	
Cor	npte gul.	Produits consta	atés d'avance (4)		EB		
			TOTAL (I	<u>v)</u>	EC		29 781
		Ecarts de conv	ersion passif*	<u>۷</u>	ED		
			TOTAL GÉNÉRAL (I à	۷)	EE		200 852
	(1)	Écart de rééval	uation incorporé au capital		1B		
			Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
SI	(2)	Dont	Écart de réévaluation libre		1D		
RENVOIS			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
RE	(3)	Dont réserve s	péciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4)	Dettes et produ	uits constatés d'avance à moins d'un an		EG		29 781
	(5)	Dont concours	bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		ĒΗ		

(3)

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désign	ation de l'entreprise : ATELIER ARCHITECTU	RE SE	ERIM				Néant *
					Exercice N		
			France	Li-	Exportations et vraisons intracommunautaires		Total
	Ventes de marchandises *	FA	— · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	FВ		FC	
	biens *	FD		FE		FF	·
z	Production vendue services*	FG	91 345	FH		FI	91 345
TATIC	Chiffres d'affaires nets*	FJ	91 345	FK		FL	91 345
PRODUITS D' EXPLOITATION	Production stockée*	ш.				FM	
S D' E.	Production immobilisée*					FN	
TIDO	Subventions d'exploitation					FO	
PRC	Reprises sur amortissements et provisions, t	ransfer	ts de charges* (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 634
			Total des p	orod	uits d'exploitation (2) (I)	FR	93 978
	Achats de marchandises (y compris droits de	e doua	ne)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres appro	ovision	nements (y compris droits	de d	ouane)*	FU	
	Variation de stock (matières premières et ap	provis	ionnements)*			FV	
No	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)	*				FW	22 182
ITATI	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 273
CHARGES D'EXPLOITATION	Salaires et traitements*					FY	25 944
SS D'E	Charges sociales (10)					FZ	12 853
IARGI	- dotations	aux an	nortissements*			GA	
Ö	Sur immobilisations - dotations - dotations Sur actif circulant : dotations aux p	aux pr	ovisions			GB	
	Sur actif circulant : dotations aux p	rovisio	ons*			GC	
	Pour risques et charges : dotations :	aux pro	ovisions			GD	
	Autres charges (12)					GE	
			Total des c	harg	es d'exploitation (4) (II)	GF	62 251
	ÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	31 727
opėrations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
opėn en co	Perte supportée ou bénéfice transféré*		•		(IV)	GI	
	Produits financiers de participations (5)					G1	
ERS	Produits des autres valeurs mobilières et cré	ances o	de l'actif immobilisé (5)			GK	
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
rs fin	Reprises sur provisions et transferts de charg	ges				GМ	
เกดอ	Différences positives de change					GN	
PR	Produits nets sur cessions de valeurs mobilié	eres de	placement			GO	
			Tota	l des	s produits financiers (V)	GP	
RES	Dotations financières aux amortissements et	provis	ions*			GQ	
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
S FINA	Différences négatives de change					GS	
ARGE	Charges nettes sur cessions de valeurs mobil	lières d	le placement			GT	
H.			Total	des	charges financières (VI)	Gυ	
2 - RI	ÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - R	ÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II +	VI - III	+ V - VI)			GW	31 727

					1 -
D	ėsigna	tion de l'entreprise ATELIER ARCHITECTURE SEERIM			Néant
				Ex	ercice N
_	S	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	НА	<u> </u>	502
i	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	нв		······································
	2017 2017	Reprises sur provisions et transferts de charges	1		
	XCE		HC		
_		Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		502
	LES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	ļ	
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		4 772
	CHAR PTIO	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	НG		
	EXC	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	} 	4 772
4	- RÉS	SULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	\mathbf{H}	-	(4 270)
Pa	urticipa	ation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	н		
├	<u>-</u>	·	1		4 119
-"	ipots s		HK		94 480
		TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		
L		TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	НМ		71 143
5	- BÉN	NÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	HN	·	23 338
	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	но		
	(2) [produits de locations immobilières	HY		
	(2) [produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(2) 5	- Crédit - bail mobilier *	HP		
	(3) E	- Crédit - bail immobilier	НQ		2 139
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	_	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
Ì	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	1		
	İ	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	HX RC		
	(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges	A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	_	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	-	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
SiO	(12)		Α4	<u> </u>	
RENVOIS	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles dont cotisations facultatives Madelin A7	1		
-	(12)				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	ļ_		
	(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	<u> </u>	
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		rcice N Produit	s exceptionnels
		REGUL SUR VENTE			212
		ROMPUS FOURNISSEURS			76
		ROMPUS HONOS DIVERS			214
		PERTE SUR FACTURES	772	2	
	(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exe	rcice N	
		Charges anterieures		P1000	uits antérieurs
	<u> </u>			+	
	\vdash			 	
	<u></u>				
	-			 	
ĺ	1	I		1	

(Ne pas reporter le montant des centimes)

D	signati	ion de l'ent	reprise : ATELIER ARCH	ITEC	TURE SEERIM	•				,	Néant *
							Valeur brute des	匚	Augm	entati	
L	ADRI	EA	IMMOBI	LISA	ATIONS		immobilisations au début de l'exercice	Cons au c	écutives à une réévaluation pratiquée ours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		et virements de poste à poste
INCORP.	Frais	d'établisse	ement et de développement		TOTAL	cz	1	D8	2	D9	3
N	Autre	es postes d	l'immobilisations incorporell	les	TOTAL I	iκd	14 788	KE		KF	
	Тетта	ains				KG		КН		KI	
	ions	Sur sol pre	opre [Dont Composants	L9		KJ		кĸ		KL	7, 1, 7, 1,
1	1 % L	Sur sol d'a		Μl]км		kΝ		ко	
		et aménag		Compo	ont osants M2	КP		ΚQ		KR	
S	Instal et ou	tillage indu	hniques, matériel istriels	Сотро	ont sants M3	Ks		кт		kυ	
	stions	Installatio aménager	ons générales, agencements, nents divers *			κv		кw		кx	
CORPORELLES	immobilisations orporelles		de transport *			KY		κz	<u> </u>	LA	
8	ss imms		er informatique			LB	909	LC		LD	
	Autres	Emballag	es récupérables et		-	LE	-	LF		LG	
	lmmc	bilisations	corporelles en cours			LH		LI		IJ	
	Avan	ces et acor	nptes			LK		LL		LM	
L					TOTAL III	LN	909	ю		LP	
	Partic	cipations é	valuées par mise en équivale	nce		8G		8М		8T	-
RES	Autre	s participa	tions			8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autre	s titres im	nobilisés			112		1R		18	
FINA	Prêts	et autres in	mmobilisations financières			ΙТ	75	เบ		ıν	
					TOTAL IV	LQ	75	LR		LS	
Г			TOTAL GÉNÉRAL (I + II	(+ III + IV)	ØG	15 772	ØН		ØJ	
						nutior			Valeur brute des		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence
C.	ADRE	В	IMMOBILISATIONS		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice
ORP.		d'établisser développer		M	1,	СØ	2	DØ	3	D7	4
INCORP.		s postes d' porelles	immobilisations TOTAL II	10	14 788	LV		LW		1X	
Γ	Теттаі	ins		IP		LX		LY		LZ	
			Sur sol propre	IQ		МА		мв		мс	
j	Const	tructions	Sur sol d'autrui	IR		МD		ME	·	MF	
1			Inst. gales, agencts et am. des	IS		мG		МН		мі	
S		lations tecl	nniques, matériel et outil-	ΙΤ		мј		мк		ML	
CORPORELLES			Inst. gales, agencts, amé- nagements divers	ΙU		мм		MN		мо	
PO I		utres	Matériel de transport	IV		МР		MQ		MR	
8	immo	bilisations	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		мs		мт	909	мu	
	cor	porelles	Emballages récupérables et divers*	IX		ΜV		мw		мх	
1	Immo	bilisations	corporelles en cours	MY	-	мz	'	NA		NB	
	Avano	ces et acon	nptes	NC		ND		NE		NF	
ĺ			TOTAL III	ΙΥ		NG		NH	909	NI	
Γ	Partic mise e	ipations ev en équivale	valuées par ence	ΙZ		øυ		М7		øw	
ES		s participal		ΙØ		øх		ØY		øz	
	Autre	s titres imn	nobilisés	I1		2В		2C		2D	
CIÈR						2E		2F		2G	
INANCIÈR		et autres in	nmobilisations financières	12	75	2E]		1		,	
FINANCIÈRES		et autres in	nmobilisations financières TOTAL IV	I2 I3	75	NJ		NK		2H	



TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

N° 2054 bis-SD 2025

					Exe	rcice N clos le [3 [1]	1 2 2 0 2 4
	Les entreprises ayant p						
	AMELIED	déclaration jusqu'à (e ARCHITECTURE SE	-	cice au cours duquel	la provision spécial	e (col.6) devient null	*
Ι	Désignation de l'entreprise:	ARCHITECTURE SE	LERIM		····		Néant [X]
	CADRE A	Détermination du	montant des écarts	L'tilisation de la	ı marge supplémentaire e	l'amortissement	
	CADRE A	(col.1 - co	ol.2) (1)	Au cours de		I I I I I I I I I I I I I I I I I I I	Montant de la provision spéciale à
		Augmentation du montant brut	Augmentation du montant	Montant	Fraction résiduelle	Montant cumulé à la fin de l'exercice	la fin de l'exercice ((col.1 - col.2)
		des immobilisations	des amortissements	des suppléments d'amortissement (2)	correspondant aux éléments cédés (3)	(4)	- col.5 (5)]
-	Concessions, brevets et	1	22	3	4	5	6
	droits similaires	_					
2	Fonds commercial						
3	Terrains	;					
	Constructions						
-	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						!
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés				 		
10	TOTAUX						— · · · · ·
(1)	Les augmentations du montant brut et c amortissables réévaluées dans les cond Le montant des écarts est obtenu en so	itions définies à l'article	238 bis J du code gén	éral des impôts et figura			
(2)	Porter dans cette colonne le supplémen	t de dotation de l'exerc	ice aux comptes d'amo	rtissement (compte de re	ésultat) consécutif à la	réévaluation.	
(3)	Cette colonne ne concerne que les imm utilisé de la marge supplémentaire d'an		cédées au cours de l'ex	ercice. Il convient d'y r	eporter, l'année de la c	ession de l'élément, le s	olde non
(4)	Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées b) le montant cumulé à la fin de l'exerc	aux colonnes 3 et 4;		n-sagand à dan álámant	a figurant à l'actif de 1	antranciae au dilbut da l'	lavareisa
(5)	Le montant total de la provision spécia						exercice.
(2)	Le montain total de la provision specia	ie en mi a exercice est	a reporter au passir du i	Shair (tableau ir 2001) a	i la lighe wi Tovisions re	grementees",	
C.	ADRE B						
D	ÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÍ	ÉCEMBRE 1976 IMP	utés sur la prov	VISION SPÉCIALE A	U POINT DE VUE F	ISCAL	
ı	- FRACTION INCLUSE DANS LAP	ROVISION SPÉCIALE	E AU DÉBUT DE L'EX	ERCICE	***************************************		
2							
3	- FRACTION INCLUSE DANS LAP					_	
	The state of the s						
	Le cadre B est servi par les seules entre	orises qui ont imputé les	ırs déficits fiscalement	reportables au 31 décen	nbre sur la provision sp	éciale.	
	Il est rappelé que cette imputation est pu	rement fiscale et ne mo	difie pas les montants o	le la provision spéciale :	figurant au bilan ; de m		ause continuent
åг	éintégrer chaque année dans leur résulta	t comptable le suppléme	ent d'amortissement cor	isécutit à la réévaluation	1.		

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation d	ésignation de l'entreprise ADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES											ant *							
CADRE A		SITU	ATIC	ONS E	T MOU					KERCICE DI				EN	TS TE	CHN	IQUE	S	
IMMOBILIS.	ATION:	S AMORTISSABL	ES		ntant des a au début d				Augmentations : dotations de l'exercice				minutions : ame Térents aux élér de l'actif et r	ment	s sortis	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			:s
Frais d'établisses	nent et	de développement		CY				EL			Е	М				EN			
Fonds commerc	al			RE				RF			F	य				RJ -			
Autres immobili	sations	incorporelles		PE				PF				ğ				PH			_
		TOTA	LI	RK				RM		·	R	N				RO			
Terrains				PI				РJ		A.V. W.	P	K				PL			
	Sur so	l propre		РМ				PN			P	'n				PQ			
Constructions		l d'autrui		PR				PS			P	Τĺ				PU			
		nerales, agencemen ements des constru		_s PV				PW			P	x	***			PY			
Installations tech outillage industr		, matériel et		PZ				QA			Q	В				QC			
		énérales, agenceme	nts,	QD			-	QE				QF				QG			_
Autres		riel de transport		Qн				QI			\dashv	27				QK -			ᅴ
immobilisations		iel de bureau et		QL			909	QМ			$\neg \mid_{Q}$	N				Q0 -		9	909
corporelles		lages récupérables		QP				QR				วร				QT -			\dashv
	et aiv	TOTA	. 11	QU			909	QV				w				OX.		9	009
T	OTAL	GÉNÉRAL (I -		+ +			909	ØP				iQ	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			ØR.			009
CADRE B				1 1	N 1 1 / E B #	ENT	· · · · ·		- A NIT	I A DDOM	!-					- 1		200470100	
CADREB		ENTILATION		OTAT		ENI	S AFF	EUI	ANI	LA PROVIS	NOIS		REPRISES	(11)	SSEIVI	ENIS	S DEF	ROGATOIRE	=
Immobilisations	.	Colonne 1				1	Colonne	3	Т	Colonne 4	<u> </u>	_			Colon	ne 6	1	Mouvement net de amortissements	
amortissables	Dit	fférentiel de durée et autres	N	Coloni Aode dé			rtissemer exception		ıl Dif	férentiel de durée et autres) M		olonne 5 e dégressif	Απ	nortissem excepti	ent fisc	al	à la fin de l'exerci	ice
Frais établissements	M9		NI			N2			N3		N4			N5	· ·		N6		ᅴ
Fonds commercial	RP		RQ			RR			RS		RT			RU			R	 	ᅱ
Autres immob. incor porelles	- N7		N8			P6			P7		P8		-	P9			Qı		ᅦ
TOTAL	ı RW	,	RX			RY		• • •	RZ		SB			SC			SE		_
Terrains	Q2		Q3			Q4			Q5	-	Q6			Q7			Q8		┪
g Sur sol propre	Q9		RI			R2			R3		R4			R5			R6		ᅦ
Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst.gales, agen	R7		R8			R9			SI		S2	_		S3			 S4		ᅦ
Inst.gales, agen	S5		S6			S7			S8	-	s9			T1			T2		\dashv
Inst. techniques mat. et outillage	Т3		T4		-	T5			T6		T7		-	Т8			T9		\neg
Inst. gales, ager am. divers	u1		U2			U3			U4		U5			U6			U7		\neg
Matériel de transport	U8		U9			v ₁			$ _{V_2}$					V4			$-$ $_{\rm vs}$		\neg
Mat, bureau et	_ V6		V7			V8					wı			W2			w3		ᅦ
Emballages	- W.1		w5			w6			W7		\neg_{w_8}			W9			XI		ᅦ
TOTAL	٦,,,		X3			X4			X5		\exists_{x_6}			X7			\exists_{x_8}		\dashv
Frais d'acquisition d titres de participatio	ē		Ţ	200					NM		1.70			7 (p **	7 7 7 7	e de la company	. NIC		ᅦ
TOTAL III	_			K, j				1			12	1,50				. 3 4.			_
(11 + 11 + 11)	NP		NQ		T	NR	al _{non ventilé}	1	NS		NT	ī	Total sérée-1	NU		1	N	<u>′</u>	_[
Total général son ventilé (NP + NQ + NR)					(1	NS + N	al non ventilé T + NU)	N.	Y			ļ	Total général (NW - N	Y)	NZ	<u>z </u>			_]
CADRE C								ı			- -							<u></u>	_
AFFECTANT	MOUVEMENTS DE L'EXERCIC AFFECTANT LES CHARGES RÉPAI SUR PLUSIEURS EXERCICES *			E ETIES		ant net e l'exer	au début rcice		A	ugmentations			otations de l'ex aux amortissen					ant net à la c l'exercice	
Frais d'émis	síon d'e	mprunt à étaler									Z9	, [Z8			
Primes de re	Frais d'émission d'emprunt à étaler Primes de remboursement des obligations										SF	,				SR			一

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		GMENTATIONS: ations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: eprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice 4		
	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		тв		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
2	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		$ _{\Pi} $		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		то	u.	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	n	ıĸ		ΙL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		ΤQ		TR	****	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
_	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G	<u> </u>	4 _H		
	Provisions pour pertes sur marchés à	4J	- _{4K} -		4L		- 4M		
	terme Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
and an and an an an an an an an an an an an an an	Provisions pour pertes de change	4T			4V		- _{4W} -		
	Provisions pour pensions et obliga-	4X	- _{4Y} -		4Z		1 _{5A}		
	tions similaires Provisions pour impôts (1)	5B	- TA		5D		1 _{5E}		
	Provisions pour renouvellement des	5F	5H		5J		5K	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Provisions pour gros entretien	EO	EP		EQ		ER		
•	et grandes révisions Provisions pour charges sociales et	5R	- ss		5T		5U		
	fiscales sur congés à payer * Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	- 5W		5X		 5		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	.	
_	- incorporelles	6A	6B		6C		6D		
_	- corporelles	6E	┪╴┝╴		6G		6н		
Material Co.	sur - titres mis	Ø2	— ^{6F} —		Ø4		Ø5	<u>-</u>	
ucprecianon	immobilisations en équivalence - titres de participation		9V	<u>.</u>	9W		- -		
mod simistron	- autres immobilisa-						°		
211113	tions financières (1)*	6N	Ø7 -		Ø8 6R		- 6S		
5	Sur stocks et en cours	-	6P		6V		-16W		
	Sur comptes clients Autres provisions pour	6T	- 6U		6Z		7A		
	dépréciation (1)*	6X	6Y				1 1		
	TOTAL III	7B	TY -		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB		UC		UD		
		- d'exploitation	UE		UF		_		
	Dont dotations et reprises	- financières	UG		UH		1		
	• • • • •	- exceptionnelles	ເບ		UK				

⁽¹⁾ à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA: Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 I de l'annexe III au CGI.

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
				•
	-x			
N				

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
	-			
		-		
		<u> </u>		
				
	· -			
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
	71.			

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Provisions pour impôts"

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
	741			
	,	•		
		716		1.5
	u. at.			
·				
,				
A				
			<u> </u>	

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice I	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
				-
·				
				·
		-		
,				
				<u> </u>

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
- 1,-1				
·				
a Aur Co				- Market St. 1. The Later

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
- Marian da maria				
_				
·				
And the first of the second se				

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Dési	gnation	de l'entrepris	e: ATELIER ARCHITECTURE S	EERI	М								Néant
C/	ADRE	Α	ÉTAT DES CRÉANCE	S				М	ontant brut		A 1 an au plus 2		A plus d'un an
HT. A.S.	Créa	ances ratta	chées à des participations			UL				UM		ŪΝ	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Prêt	ts (1) (2)				UP				UR		us	
IZ N	Aut	res immob	ilisations financières			UT				υv		υw	
	Clie	ents douteu	x ou litigieux			VA							
:		res créance				υx			20 843		20 843		
	Créano prêtes o	e représentative e ou remis en garar	de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée*			Z1							***
L'AN	Pers	sonnel et co	omptes rattachés		·	UY							
Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Impôts sur les bénéfices État et autres collectivités Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts taves et versements						υz							
HF.	Impôts sur les bénéfices					VM							
LYC		et autres ,	Taxe sur la valeur ajoutée			VB			2 896		2 896		
8			Autres impôts, taxes et versements	assir	nilés	VN							
			Divers			VP							
	Groupe et associés (2)					vc			107 980		107 980		
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opé de pension de titres)			ératio	ons	VR								
de pension de titres) Charges constatées d'avance				vs							 .		
			,		TOTAUX	VT			131 718	VU	131 718	vv	,
SI		Montant	- Prêts accordés en cours d'exer	cice		VD					,		
RENVOIS	(1)	des	- Remboursements obtenus en c	ours	d'exercice	VE							
R	(2)	Prêts et av	ances consentis aux associés (pers	onne	physiques)	VF							
C/	DRE	B É	TAT DES DETTES		Montant brut I				A 1 an au plus 2		A pius d'1 an et 5 ans au j	plus	A plus de 5 ans
Emp	runts c	obligataires	convertibles (1)	7Y									
			gataires (1)	7Z									
	auprè	et dettes ès des	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	établisse de créc		à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emp	runts e	et dettes fin	ancières divers (1) (2)	8A									
Four	nisseur	rs et compt	es rattachés	8B		21 8	81		21 8	881			
Pers	onnel e	et comptes	rattachés	8C									
Sécu	rité so	ciale et aut	res organismes sociaux	8D		.2 3	67		2 3	67			
Éta	at et	Impôts si	ur les bénéfices	8E		3 0	49		3 (049			
au	tres	Taxe sur	la valeur ajoutée	VW		2 3	55		2 3	355			
collec	tivités	Obligatio	ons cautionnées	vx									
publi	iques	Autres in	npôts, taxes et assimilés	VQ		1.	30		1	.30			
Dett	es sur i	immobilisa	tions et comptes rattachés	8J									
	•	associés (2)		VI									
Autr opér	es dette ations	es (dont de de pension	ttes relatives à des de titres)	8K	•				,				
		entative de ti	tres empruntés	Z2									
Prod	uits co	nstatés d'a	vance	8L									
	. —		TOTAUX	VY		29 7	81 \	vz	29 1	781			
ENVOIS	E	mprunts so	ouscrits en cours d'exercice	VJ			0	(2)	Montant des divers	em ciés	personnes physiques	'L	
EN	(1) E	Emprunts re	emboursés en cours d'exercice	VΚ			十				ant cette rubrique sont dor	nnées	dans la notice n° 2032

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL N° 2058-A-SD 2025

)ésien	ation de l'entreprise : ATE	LIER ARC	HITECT	URE SEERIM		Fort	nulaire déposé au titre	de l'IR	ET		Néant	*	\neg	Exercice N, clos le : 31122024
"	_	RÉINTÉGRATIO	NS	<u> </u>			1	BÉNÉ	FICE CO	MPTA	BLE DE	L'EXERCIC	E V	VΑ	23 338
		nunération du travail de	477	it (entre	orises IR) ou	des ass	ocié	s de sociétés					- V	VВ	
i i	Ava	ntages personnels non déduc	tibles* (sau				Amo	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible							
scal	Autr	missements à porter ligne ci- es charges et dépenses som		wi			Taxe	sur les vehicules des		dedito	WG	 	\dashv		
Jmises ultat fi	Frac	39-4 du C.G.I.) tion des loyers à réintégrer c					T	eprises à l'IS) Part des loyers dispens	sée de réin	tėgratio	I	 	\forall		
Charges non admises en deduction du résultat fiscal	Prov	ir-bail immobilier et de levée visions et charges à payer no					Cna	art. 239 sexies D) rges a payer liees a de			s vv		Н,	χw	
harges		tableau 2058-B, cadre III) endes et pénalités		wı	- 			coopératifs non déduc rges financières (art. 3			(5)	 	\dashv	.,,	
ا چ _و د		ntégrations prévues à l'a	rticle 155				Cita	iges mancieres (art. 5	9-1-3 Ct 2	12 015)		<u> </u>	┥,	ΧY	
 		oôt sur les sociétés (cf. pa	_			D)							—[`	17	4 119
Quo	ote-pa	Dánáficas sáclada sos	une sociét			<u> </u>	Ré	sultats bénéficiaires vi article 209 B du CGI	isés L7				٦,	K7	
ž	ES	Moins-values	-	s aux tau	x de 15% ou de	19% (6 pour les entreprises :		l l'impô	t sur le r	evenu)	۲,	18	
POSITIK ERS ET	NFFER	nettes à	- imposée										\dashv	ZN	
S D'IN		long terme				1 701		-luce notted à count					4		-
Moins-values nettes nett											\dashv	WN WO			
-	=	Ćansta da sullavira linuid	-4:	ODC* (<u> </u>	1u5-v	aiues souimses au	regime u	cs lusi	OHS	- 	-	XR	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS) Zones d'entreprises*											-	wo			
Réintégrations diverses à Intérêts excédentaires détailler sur feuillet séparé DONT * Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.) SU Quote-part de 12% des Mg										- '	ΨŲ				
détailler sur feuillet sénaré DONT * (art 39-1-3e et 212 du C G I)												- .			
													\dashv	Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										-	Y3	27 457			
		,										TOTAL	┥.	wr ws	27 457
		PÉDUCTIONS				-			RTE CO	MPTA	BLE DI	E L'EXERCI	7	1	
Quo	te-pa	art dans les pertes subies	par une s	ociété de	personnes o	u un G	I.E.	* 					_ \	WT	
Provi	isions o	et charges à payer non déductible											-1	νU	
		.					3% p	our les entreprises s	soumises	à l'im	pôt sur	le revenu)	-	ΧV	
ا ۽	a	Plus-values			taux de 0 %								-1	VН	-
nosition	S	nettes à long terme			taux de 19 9		attac	à long terme antér	ienres					WP VW	
s d'imp	ifière				r les déficits			a long terme anter	icures				\dashv	XB	
Regimes d'imposition narticuliers et innostition	7	Autres plus-values im											\dashv	16	
1 8		Fraction des plus-valu				rcice d	ont I	imposition est diffe	érée*			-	٦,	wz	
		Régime des sociétés n						harges restant imposa s de participation	ble à	Ī	2A		П,	XΑ	
		Produit net des action Produits de participat			· 1 ·			` '	uteur de	99 %	art. 23	3 B du CGI) 2	zx	
 		Déduction autorisée a					_					-	-	ZY	
i		Majoration d'amortiss	ement*										٦,	хD	
	E				Entireprises nouvel	les	L2	Jets (est	nos entreprisos inn	ovartes	L5		٦,	XF	
Mesures	ncitatio	France Ruralisas Revitalisation - (FRR) (44 quandories A)	HT		Societé investime	rigerija	КЗ	Zon	ne de restructuratio	on da	PA		\dashv		
~	Ę.	Control ZFU-TE	øv		(art. 201C) Bassin d'emploi à		1F	7.00	se franche d'activit	+	хс		\dashv		
		(art.44 octics A)	 		Zone de revita		PC	7,00	rvelle generation 44 quaterdecier) ne de développem oritaire (art. 44		РВ		\dashv		
<u> </u>		dynamiser (art 44 seydecies)	PP		rurale (44 qu		rc	N.P	ridecies)		ТЪ				
<u> </u>	G	carts de valeurs liquidat	Dont déduction			(S)		Dont déduction ex	ceptionnelle				\forall	XS	
Dédu	ction	ns diverses à détailler	(art. 39 decies)	79			simulateur de con (art. 39 decies E)		YH			∐'	XG	
sur fo	cuille	t séparé	Dont déducti (art, 39 decie		YA YA			Dont déduction ex (art. 39 decies C)	ceptionnelle	YC			Ш		
			Dont déducti (art, 39 decie	on exceptions s B)	nelle YB			Dont déduction es (art. 39 decies D)	ceptionnelle	YD	YD				
			Dont déducti (art. 39 decie		^{telle} YI			Créance dégagée parrière de déficit	par le report e	n ZI					
			Dont déducti (art. 39 decie		selle YL										
Dédu	ction	des produits affectés au			es au régime	de taxa	ition	au tonnage					\neg	Y2	



DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	ХH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)			27 457	1	
	déficit (II moins I)	i i		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	lχ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				7.14 H = 841	ХL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT	reportable en avant (ligne XO)	XN		27 457	xo	·

^{*}Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice nº 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL Détail du poste "Réintégrations diverses"

Réintégrations diverses	Montant
	1

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL Détail du poste "Déductions diverses"

Déductions diverses	Montant
	Manage
	4.1
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise ATELIER ARCHITECTURE SEERIN	1				Néant *					
I. SUIVI DES DÉFICITS			4- A		<u> </u>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	•	······································		K4	12 512					
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) K4 bis		Nombre d'opéra	ations sur l'exercice (2)	(4 ter						
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K.5	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,					
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)				K6	12 512					
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	-			YJ						
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	12 512					
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES										
Montant deductible correspondant aux droits acquis par les sa sous le régime de l'article 39-1. le bis Al. 1er du CGI, dotatio	Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice									
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON	***************************************		ETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Repr	ises sur l'exercice					
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales co pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e	ictibles	zv	zw							
Provisions pour risques et charges *		•	. 1							
	 		вх	8Y						
			82	9A						
		·········	9в	9C						
Provisions pour dépréciation *		1								
		Ţ	PD	9E						
			9F	9G						
•			ЭН	91						
Charges à payer		<u></u> į:	<u> </u>							
Charges a payer		· [,	эк	9L	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·					
		 	ЭМ	9N						
		 †	9P	9R						
		9S	9T							
20.00			YN	YO	-					
	ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T au tableau 2058-A :) L	ligne WI	1.~1	ligne WU					
CONSÉQUENCES DE LA M	IÉTHODE PAR CO	OMPOSANT	S (art. 237septies	lu CGI)						
	Montant au début de	e l'exercice	Imputations	ontant net à la 1 de l'exercice						
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1									

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

⁽²⁾ Indiquer, sur un feuillet séparé, l'idenfication, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmmontant du transfert).

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Dési	gnat	ion de l'entreprise ATELIER ARCHITECTURE S	EER:	IM						**			éant [
	lp.	port à nouveau figurant au bilan de l'exercice érieur à celui pour lequel la déclaration est établ	øс	108 848			ctations réserves		ves légales	ZB	├ ──		cam [
ES		sultat de l'exercice précédant celui pour lequel			SNC	aux		- Autre	s réserves	ZD	<u> </u>			
ORIGINES		déclaration est établie	ØD	385	AFFECTATIONS	Divi	dendes			ZE				
ő	Pré	elèvements sur les réserves	ØE	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	FFEC	Autr	es répartiti			ZF				
					Y	тсер	ort à nouve		t être égal au total	ZG	ļ			233
_		TOTAL I	ØF	109 233		(11.15.)	Se total I Bolt	necessar emen	TOTAL II	'/ZH			109	233
		NSEIGNEMENTS DIVERS									Exercice N:			
	IENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier		précisez le p en crédit-bai		vient d	es biens pris	J7)	YQ				
į	ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail immobilier			,					YR				
i	ENG	— Effets portés à l'escompte et non échus		YS										
		— Sous-traitance		YT										
RGES	, Profes	Locations, charges locatives et de copropriété	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois											683
T CHA	S	— Personnel extérieur à l'entreprise								YU				
STES ATS F	EXTERNES	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	s (h	ors rétrocessions)						ss				
S POS	EXT	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et	cour	tages						ΥV				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES		Autres comptes		dont cotisation syndicales et pa	s versée ofession	s aux ci inelles	ganisations I	ES)	ST			21	498
ÉTAII A	•	Total du poste correspond	lant :	à la ligne FW du t	ableau	n° 2	052			ZJ	22 18			182
	;	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE								YW	59			594
MPÔTS ET	TAXES	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	i	dont taxe intérie sur les produits			mation ZS)	9Z		•		679
ĮΣ	T	Total du compte correspon	dant	à la ligne FX du t	ableau	ı n° 2	052	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	YX		***************************************	1	273
نو	i	— Montant de la T.V.A. collectée								YY			20	126
T.V.A.		Montant de la T.V.A. déductible comptabiliservices ne constituant pas des immobilisati	sée a	u cours de l'exerc	ice au	titre	des biens	et		YZ			9	212
		— Montant brut des salaires (cf. dernière décla		n annuelle souscri	te au	titre d	es salaires	DADS de	l'année N)*	ØВ			47	201
		Montant de la plus-value constatée en francl le régime simplifié d'imposition*	nise (d'impôt lors de la	premi	ère op	tion pour			øs	·			
		Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associé à la disposition de la société *	sàr	aison des sommes	mises	5				ZK			\Box	%
DIVERS	VENS	Numéro de centre de gestion agréé*	. 7	⟨P		1-	Filiales et	participati	ons: (Liste au de l'ann. III a	2059 u CG	-(Si от	il cocher 1	ZR	
Ē	1	Aides perçues ayant donné droit à la réducti donatrice	on d'	impôt prévue au 4	de l'a	rticle					RG		J	
		— Montant de l'investissement reçu qui a dont cadre de l'article 217 octies du CGI	é lie	u à amortissemen	texce	ption	nel chez l'e	entreprise i	nvestisseur da	ns le	RH			
		Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA Plus-values à 15% JK Plus-valu												
DE	* W			Plus-values	à 19%	JM			Imputation)S	JC			
RÉGIME DE	ROUP	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values	à 15%				Plus-values à					
ŘĚ	5		1	Plus-values	à 19%	JP			Imputation	ns JF				
		Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	J	H 0 N° SI	RET de	la socié	té mère du gro	oupe	11					

⁽¹⁾ Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* Valeur d'origine* ① ②				Valeur nette réévalué	e* Amortissemer en franchis	Auti amortiss ⑤	ements*	Valeur résidue		
	2									· ·
- Immobilisations *	5 6									
I - Imm	7 8 9 10									
	11						_			
		B - PLUS-VALUES, N		ALUES ant global de la plus value	Qu Court terme	alification fisca		terme	s-values réa	Plus-va taxable
		This de vente Mioi		de la moins-value	9	19%	15 % or	1 12,8 %	0%	19% (
	1 2									
	3									
ions *	5								-	
Immobilisations	6 7									
I - Imn	8		_						<u>.</u>	
	10						_			
	11									
	13				+					
	14	Amortissements irrégulièrement d		<u></u>	+					
	15	Amortissements non pratiques en	les par une disposition légale mortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduc scale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effec		+					
ments	17	Provisions pour dépréciation des values à long terme devenues sans	titres relevar s objet au co	et du régime des plus ou moins- urs de l'exercice						-
Autres éléments	18	Dotations de l'exercice aux compt relevant du régime des plus ou mo	es de provis ins-values à	ons pour dépréciation des tîtres long terme						
II - Aut		Divers (détail à donner sur une note annexe)*								
		Ver roperiodesile education de la contra (la descripción de la contra (la descripción de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra (la contra de la contra de la contra de la contra de la contra de la contra de la contra del la contra del la contra del la contra del la contra del la contra de la contra de la contra del						<u> </u>		
	_	ermone emalerkalduskodek Origise eroligekilduskodek					(Nedáte)	00.000-2103) 00.000-2103)		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées					
Autres éléments : divers	Court terme		Long terme	Plus-values		
	Count terme	19%	15% ou 12,8%	0%	taxables å 19%	
					4 1970	
					-	
		<u></u>				
				~		
		<u>-</u>				
					-	
	.					
		•			<u> </u>	
WARE		 				
					•	
						
			-			
		-				
					,	
					<u> </u>	



SUIVI DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2025

Désignation de l'entre	prise ATELIER ARCHITECTURE SEER	IM		Formulaire dép	Formulaire déposé au titre de l'IR EU			Néant X *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)								
	Origine	Montant net	Montant net Mon des plus-values antérieu réalisées* réinte		Montant compris		Montant restant à	
Discouring of all of an	Imposition répartie				de l'exercice		restant a réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de	sur 3 ans (entreprises à l'IR)							
l'exercice	sur 10 ans							
rexercice	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)							
	TOTAL 1	Montant net des	Mo	ontant ante-	Montant rapporte au	4	N	Iontant restant
	Imposition répartie	plus-values réalisées à l'origine		ment réintégré	résultat de l'exercice			à réintégrer
	sur 3 ans au titre de N-2							
	N-1					T		
	N-2							
Plus-values réalisées	N-3 Sur 10 ans ou sur une durée							
au cours des	N-4							
exercices antérieurs	différente (art.39 quaterdecies N-5					4		
	1 ter et 1 quater du CGI) N-6					4		,
	(à préciser) au titre de : N-7					\dashv		
	N-8 N-9					-		
	TOTAL 2					\dashv		
Cette rubriq	PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES De l'us ne comprend pas les plus-values aff fusion, d'apport partiel ou de scission ales soumises à l'impôt sur les sociétés seuler	érentes aux biens non amo		es ou taxées lors		ion iété	ou d'a d'une ac	pport.
	e des plus-values et date usions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine		ontant anté- ment réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice		M	fontant restant å réintégrer
			<u> </u>			·		
			ļ			\dashv		
			! !			_		
						+		
						\exists		· ·
				 				
	TOTAL	• [



SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : ATELIER ARCHITECTURE SEERIM Néant Néant										
		Rappel de la p	lus ou moins-value de l'exe	ercice relevant du taux de 15 🐿	ou 12,8 %					
Entreprises soumises à l'imp	ôt sur les soci	Gains nets reti	Dains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 l a sexies-0 bis du CGD							
② Entreprises soumises à l'imp		Gains nets reti	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC (art. 219 I a sexies-0 du CGI) .							
	I - SUIV	/I DES MOINS-VA	LUES DES ENTRE	PRISES SOUMISES À	L'IMPÔT SUR LE RE	VENU				
Origine		Moins-v á 12,8		Imputations sur les plus-values long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	п	Solde des toins-values à 12,8 %				
0		2		3		4				
Moins-values nettes	N									
	N-1									
Moins-values nettes à	N-2									
long terme	N-3									
subies au cours des	N-4									
dix exercices antérieurs	N-5									
(montants restant à	N-6									
déduire à la clôture du	N-7					· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
dernier exercice)	N-8									
	N-9									
	N-10									
II - SUIVI DE	IOM 25	IS-VALUES À LOI	NG TERME DES E	NTREPRISES SOUMIS	ES À L'IMPÔT SUR L	ES SOCIÉTÉS*				
		•								
		Moins	-values	Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat	Solde des moins-values				
Origine	-	À 19 %	À 19 % ou 15 %	À 15 %	de l'exercice	à reporter				
		ou à 15 %	imputables sur le résultat de l'exercice	ou à 19 %		col. (D= (D+ (D- (H) -(D)				
0		0	3	4	⑤	6				
Moins-values nettes	N									
	N-1									
Moins-values nettes à	N-2									
long terme subies au	N-3									
cours des dix exercices	N-4									
antérieurs	N-5		12.							
(montants restant à	N-6									
déduire à la clôture du	N-7									
demier exercice)	N-8									
	N-9									
	N-10	brique cont données dans l	:							

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°203

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ATELIER ARCHITECTURE SEERIM								Néant X *	
1 SITUATION DU	COMPTE AFFECT	ÉAL	ENREGISTR	EMENT DE L	A RÉSERVE SPÉ	SIALE F	OUR L'E	XERCICE N	
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées	à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précéde	ent (N - 1)	1							
Réserves figurant au bilan des s au cours de l'exercice	ociétés absorbées	2							
Υ	OTAL (lignes 1 et 2)	3							
Prélèvements opérés d'impôt s	lieu à complément sur les sociétés ant pas lieu à compléme sur les sociétés	4 nt ₅							
т	OTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice	(ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIA	ALE DES PROVISI	ONS P	OUR FLUCT	UATION DES	COURS* (5°, 6°, 7°	alinéas o	ie l'art. 39-1	l-≸ du CGI)	
montant de la réserve	réserve figurant au bil sociétés absorbées au c			montants préle	vés sur la réserve			it de la réserve	
à l'ouverture de l'exercice l'année 2		donnant lieu ne donnant pas lieu à complément d'impôt (3) à complément d'impôt (4)		à la clôtu	à la clôture de l'exercice				
					-			,	

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice $\, n \, {}^{\circ} \, 2032. \,$



du code général des impôts)			
Désignation de l'entreprise : ATELIER ARCHITECTURE SEERIM			Néant X
Exercice ouvert le : 01012024et clos le : 31122024	ırée en nombre d	le mois [1]	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel: *		YP	
d	lont apprentis	YF	
do	nt handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-	
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA .	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		ок	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et co	urante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		ОТ	
	TOTAL 1	ox	
Il - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		ОН	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
	TOTAL 2		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)	1011102	0	
Achats		ON	
Variation négative des stocks		00	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans	s le cadre		
d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 moi	is	os	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		oz	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	-	ow	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corp- mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une conve de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et c	courante	OY	
	TOTAL 3	Oì	
IV - Valeur ajoutée produite		1	
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2	- TOTAL 3	OG	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulet 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC	laires n°s 1329 Cet 1329-DEF)	ASSA	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent p	as compléter ce	cadre	
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), ve le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD		•	
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case EV			,
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique	_	НХ	
Période de référence GY du	GZ	au	
Data de escertion	- '-	LIP	

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises ; qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) N° de dépôt

(17)

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1)		
	Néant	*

EXERCICE CLOS LE 31122024 N° SIRET 34464511400010
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIER ARCHITECTURE SEERIM
ADRESSE (voie) 52/58 RUE SEBASTIEN MERCIER
CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS
VID50
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4
Total des lignes P1 + P2 P5 Total des lignes P3 + P4 P6
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SA Dénomination CECOGI
N° SIREN (si société établie en France) 612028043
Adresse: N° 52 Voie RUE SEBASTIEN MERCIER
Code Postal 75015 Commune PARIS Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détentionNb de parts ou actions
Adresse: N° Voie Code Postal Commune Pays
Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) / % de détention Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France) Me détention Nb de parts ou actions
Code Postal Commune Pays
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) M Nom de famille STEPHAN Prénom(s) JEAN PIERRE
Nom d'usage % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 60
Naissance : Date 01011951 No Département Commune Pays
Adresse: N° 63 Voie RUE DU CHATEAU
Code Postal 92100 Commune BOULOGNE Pays
Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

⁽²⁾ Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame

^{*} Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

N° de dépôt	

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

$\overline{}$	l	
	(1)	Néant

	<u>L</u> ,
EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET 3 4 4 6 4 5 1 1 4 0 0 0 1 0
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATELIER ARCHITECTURE SEERIM	
ADRESSE (voie) 52/58 RUE SEBASTIEN MERCIER	
CODE POSTAL 75015 VILLE 1	PARIS
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	·
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France) Adresse: N° Voie	% de détention
	Paus
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	% de détention
N° SIREN (si société établie en France) Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	y de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays
Forme juridique Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse: N° Voie	
Code Postal Commune	Pays

⁽¹⁾ Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

^{*}Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.